

du 28 Mai 1982

DECRET N° 82/494 /MME-SGMMME portant promotion des ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) au titre de l'année 1980.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;
Vu le décret n° 62-130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;
Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancement des agents de l'Etat;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret n° 81/017/relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 82/493 /MME-SGMMME du 28 Mai 1982 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Mines);

DECRET :

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1980 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent. ACC néant.

.../...

INGENIEURS :

Au 2° échelon

MM. \ BITSOUMANI	Ange	p/c du 6.9.80	(S.G.M.M.E.)
\ OUAMINAMIO	Dominique	p/c du 6.9.80	(-"-)
\ MAKAMBALA-NDEKE	Pierre.....	p/c du 6.9.80	(-"-)
\ LOUBAKI	Laurent.....	p/c du 1.12.80	(Industrie)
\ PEKA	Alexandre.....	p/c du 6.9.80	(-"-)

Au 3° échelon

MM. \ EMEK-EDOUARD	Laurent.....	p/c du 1.8.80	(S.G.M.M.E.)
\ OKANDZE-NYANGA	Victor Rémy.....	p/c du 18.9.80	(-"-)

Au 5° échelon

MM. \ MISSONGO	Timothée.....	p/c du 26.7.80	(S.G.M.M.E.)
MBOUYOU	Edmond.....	p/c du 1.10.80	(Elf-Congo)

ARTICLE 2 : Le présent décret ~~qui prendra~~ ^{qui prendra} effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus ~~et de la solde à compter du 1.1.81~~ ^{et de la solde à compter du 1.1.81} sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

~~Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-~~

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Le Ministre du Travail et de la Prevo-
yance Sociale,

~~Rodolphe A D A D A.-~~

~~Bernard COMBO MATSIONA.-~~

Le Ministre des Finances

~~Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-~~

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....	2
DGTFP.....	24
DFP.....	24
DCF.....	2
Intéressés.....	9

SGCM/BC.....	4
DB (solde).....	2
Minifinances.....	2
MIE.....	2
SGMME.....	24
Dossier.....	9